



BULLETIN D'ADHESION

Année 2022/2023

ADHERENT

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Adresse :
.....
.....

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Mail :

J'accepte de recevoir des informations de Terr'Abeilles par mail : OUI NON

Renseignements spécifiques liés à l'activité de Terr'Abeilles

Je suis allergique au venin d'abeilles

OUI

NON

NE SAIS PAS

En cas d'accident allergique sur un des ruchers de Terr'Abeilles, je dégage l'association de toute responsabilité qui m'a informé des risques encourus.

Mon niveau

Débutant

Débutant ayant pratiqué

Pratiquant régulier

Expérimenté

Expert pluri-actif

Je possède déjà des ruches

OUI Combien Format

N° d'apiculteur (NAPI)

NON

Adhésion à un syndicat apicole

OUI

NON

Adhésion à une autre association apicole

OUI Laquelle

NON

Le montant de la primo-cotisation s'élève à 75€ et permet de participer aux activités de base (initiation, visites, conseils, gestion du rucher), de participer à la vie de l'association (AG, moments festifs, événements de protection de la bio-diversité..), de recevoir les bulletins d'information, de bénéficier à un accès spécifique au site internet, d'accéder au matériel mutualisé de l'association à un faible cout de location.

Pour les personnes déjà adhérente l'année passée, le montant de l'adhésions est réduit à 50€.

Pour les parrains, le montant de l'adhésion est réduit à 45 €.

Le règlement se fait par chèque à l'ordre de Terr'Abeilles ou par virement.

A noter que l'inscription à des prestations complémentaires (ateliers spécifiques) fera l'objet de complément de règlements

IMPORTANT : Les tenues de protection sont à la charge de l'adhérent et permet de participer pleinement aux activités.

Pour l'accès sur nos ruchers il est obligatoire de porter une tenue complète de protection : chaussures hautes fermées et chaussettes, gants, combinaison avec voile ou veste et double pantalon avec voile. L'association possède quelques voiles pour dépanner, mais en cas de protections insuffisantes, nous serions au regret de vous refuser l'accès. Les enfants ne sont pas autorisés sur le rucher sauf si équipés complètement, en présence des parents et avec décharge préalable de responsabilité.

Fait à

le. / /

Signature